

Lettre de mission de l'assesseure « Science Ouverte » auprès de la vice-présidente la Recherche et de la Commission de la Recherche

1. Missions récurrentes de l'assesseure « Science Ouverte »

L'assesseure science ouverte apporte son concours à la définition et la mise en œuvre de la politique science ouverte de l'université. Dans ce cadre, avec la vice-présidente de la recherche et de la commission de la recherche (ci-après vice-présidente de la recherche), elle propose une feuille de route et coordonne les actions visant à promouvoir une recherche d'excellence, respectueuse des droits d'auteurs et des principes FAIR, à soutenir la transparence du processus de gestion de données et à accompagner l'évolution des pratiques, des modèles de publications et d'ouverture de la recherche.

2. Actions prioritaires de l'assesseure « Science Ouverte »

En lien avec le service commun de la documentation (désormais SCD), elle procède à une veille portant sur les évolutions réglementaires à l'échelle nationale et européenne, sur les stratégies développées par les éditeurs, les universités et sur la variété des pratiques des enseignants-chercheurs en matière de publication d'articles, d'ouvrages et d'accès aux données. Avec ce service et celui de la communication, elle impulse et coordonne l'ensemble des actions visant à promouvoir la diffusion des résultats de la recherche sur HAL-UPEC et les informations relatives aux droits d'auteurs et aux différents modèles de publication. Avec le Service d'Appui et de Valorisation de la recherche par l'Accès ouvert et le Numérique (SAVAN), elle soutient l'ensemble des actions visant à sensibiliser les enseignants-chercheurs à l'identité numérique et à la signature UPEC de leurs travaux. Avec la Direction de la Valorisation de la Recherche (DRV), elle impulse et coordonne des actions visant à encourager le respect des principes FAIR (Findable, Accessible, Interoperable, and Reusable) de gestion des données, à savoir « les données brutes ou traitées, des textes et documents, des codes sources et des logiciels ».

Si besoin, en lien avec les laboratoires et la DRV, elle propose des ateliers aux candidats aux appels à projet sur la construction d'un plan de gestion des données en complément du soutien proposé par la DRV et des formations en ligne existantes.

Après avoir mené une réflexion sur les bonnes pratiques en matière de stockage et d'archivage des données, elle propose, avec la vice-présidente de la recherche, le vice-président numérique et la responsable du pôle données, une politique de conservation, de communication et de réutilisation des résultats bruts des travaux scientifiques conformément à l'article 6 du décret n° 2021-1572 du 3 décembre 2021 relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique.

Afin d'accompagner l'évolution des pratiques, des modèles de publications et d'ouverture de la recherche, et en lien avec la vice-présidence de la recherche, elle propose un Comité de Pilotage de la politique 'Science Ouverte' en vue de rédiger une charte et d'opérer une veille sur l'évolution des pratiques académiques de publication, mais également d'évaluation, dans les différentes disciplines et en fonction des cadres institutionnels. Dans cette perspective, avec la vice-présidente de la recherche et les services concernés, en particulier le SCD et le SAVAN, elle propose un outil de pilotage de la politique science ouverte de l'UPEC au travers de quelques indicateurs clés - évolution du nombre de dépôts sur HAL, suivi du coût des APC, respect des obligations dans le cadre de projet ANR, H2020, nombre de liens vers entrepôts de données, par exemple. Elle participe à l'auto-évaluation de l'établissement et présente les avancées de l'établissement sur le volet science ouverte lors de l'évaluation des laboratoires par le HCERES.

Lorsque des supports équivalents sont inexistants, elle apporte son concours à la création de revue en accès ouvert.